

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la commission du 18 juin 2020

Date de rédaction: 01/04/23
Date de Révision:
Version No. 1



1 RUBRIQUE 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

A. Nom commercial HYPERBLOOM

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation conseillées
HyperBloom est un mélange de sels minéraux formulés et mélangés dans des proportions qui assurent une nutrition optimale pour les plantes.

Utilisations déconseillées
Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la section 7.3

Système de descripteur des utilisations (REACH) Classification non requise (IK)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale Terra Aquatica
Adresse 4 Boulevard du Biopole, 32500 Fleurance
N° de téléphone +33 (0)5 62 06 08 30
Adresse E-mail info@terraaquatica.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Services médicaux / secours **15**
Pompiers et secours **18**
Police **17**
Ligne d'appel d'urgence de l' UE **112**
Centre d'information toxicologique ORFILA (INRS) **01 45 41 59 59**
Centre d'information toxicologique Sud Ouest **05 61 77 74 47**

2 RUBRIQUE 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Reg. 1272/2008/CLP
IK. (Classification non requise) - Conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP), le produit n'est pas jugé dangereux.

Informations additionnelles

Dangers pour l'homme
L'ingestion peut causer des troubles gastro-intestinaux avec douleur abdominale, nausées, vomissements et diarrhée. Tant que ces produits chimiques restent en solution aqueuse, ils ne présentent pas de danger par inhalation.

Contact avec les yeux : Peut causer une irritation des yeux

Risques environnementaux
Dangers physico-chimiques
Autres dangers
Aucun
Aucun
Aucun

2.2 Éléments d'étiquetage

Conformément au Reg. 1272/2008/CLP et ses adaptations
Pictogramme de danger
Mot de danger
Substances dangereuses à indiquer sur l'étiquette
Mention de danger
Aucun
Aucun
Aucune
Aucune

Mention d'avertissement (phrases P)	P102 Tenir hors de portée des enfants
Informations supplémentaires sur les dangers (UE)	Aucun
2.3 Autres dangers	Aucun
3 RUBRIQUE 3 – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS	
3.1 Substances	Non applicable
3.2 Mélanges	HyperBloom
Description	HyperBloom est un mélange de sels minéraux, formulés et mélangés dans des proportions qui assurent une nutrition optimale pour les plantes. La nature exacte des sels ainsi que leurs proportions sont un secret de fabrication. Toutefois, ils sont dérivés de : Sulfate de magnésium, sulfate de potassium
4 RUBRIQUE 4 – PREMIERS SECOURS	
Aucun incident connu de dommages aux personnes qui ont utilisé ce produit. D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.	
4.1 Description des mesures de premiers secours	
En cas de contact avec les yeux	Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant une quinzaine de minutes.
En cas de contact cutané	Rincer à l'eau claire. Si la peau est rouge ou gonflée, ou si une irritation persiste, consultez un médecin.
En cas d'ingestion /aspiration	Ne rien faire avaler à une personne inconsciente ou ayant des convulsions. Boire de l'eau pour diluer le produit.
En cas d'inhalation	Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation est peu probable. En cas d'exposition déplacer la personne à l'air frais et si besoin aider à la respiration. Consulter un médecin si des difficultés respiratoires apparaissent/ persistent.
Protection de ceux qui prodiguent les soins de premiers secours	En fonction du contexte des premiers soins, porter un équipement de protection adéquat y compris un masque ou un appareil respiratoire avec filtre. Toujours porter des gants de protection et un masque de réanimation en cas de respiration artificielle. Se laver soigneusement les mains après avoir prodigué les premiers soins. Si vos vêtements sont contaminés par une substance chimique au cours de l'administration des premiers soins, changer ces vêtements.
Autres données	Pour d'autres détails de l'administration des premiers soins, comprenant sans s'y limiter des effets plus graves pour la santé, le médecin peut consulter le centre d'informations toxicologiques, permanence téléphonique : voir section 1.4
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Pas de symptômes connus
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Pas de données disponibles
5 RUBRIQUE 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
5.1 Moyens d'extinction	Le produit n'est pas inflammable ou combustible. Risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation.
Moyens d'extinction appropriés pour un feu aux alentours	Utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée (Brume) ou de la mousse.
Moyens d'extinction inappropriés	En cas d'incendie, ne pas utiliser : Jet d'eau

5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	<p>Compte tenu de ses caractéristiques d'inflammabilité, le produit ne présente pas de risque d'incendie ou d'explosion soumis à des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation.</p> <p>Un incendie dans l'espace environnant produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de composition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les poussières, vapeurs ou fumées relâchées par la combustion de produits.</p> <p>Les produits de décomposition peuvent comprendre les matériaux suivants :</p> <p>oxydes d'azote ammoniac</p> <p>Ce produit est toxique pour la vie aquatique. L'eau d'incendie contaminée par ce produit doit être confinée et empêchée d'être rejetée dans un cours d'eau ou un égout.</p>
5.3	Conseils aux pompiers	<p>Isoler rapidement le lieu en évacuant toutes les personnes de la zone proche de l'incident en cas d'incendie. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Eloigner les conteneurs du feu si cela peut être fait sans risque. Utiliser de l'eau ou de l'eau pulvérisée pour maintenir au frais les récipients exposés à l'incendie. Faire attention aux coulées d'eau résultant de la lutte contre l'incendie. Ne pas évacuer le produit d'extinction du feu dans les canalisations ou les égouts.</p>
	Actions protectives à mettre en place lors de la lutte contre l'incendie	
	Equipements de protection appropriée	<p>Le produit n'est pas combustible. En cas d'incendie dans l'espace environnant, on peut utiliser des moyens d'extinction et des équipements de protection appropriés pour les autres matériaux présents (vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel), conformes à la norme EN469 pour un niveau de protection de base pour les incidents chimiques. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/EC.</p>
5.4	Autres informations	Non applicable
6 RUBRIQUE 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE		
6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	<p>Assurer une bonne ventilation.</p> <p>Porter des gants et des lunettes de protection pour éviter les taches ou risque de projection.</p>
6.1.1	Pour les non-secouristes	<p>En cas de dispersion accidentelle d'une quantité importante, évacuer tout le personnel et ne permettre l'accès qu'à des opérateurs entraînés d'équipements de protection individuelle appropriés. (Voir section 8)</p>
6.1.2	Pour les secouristes	<p>Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelles appropriés à la nature du danger. (Voir section 8)</p>
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	<p>Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Si cela se produit, en informer les autorités compétentes.</p>
6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	
6.3.1	Méthode de confinement	Couverture des égouts

6.3.2	Procédure de nettoyage	Rassembler par moyens mécanique le produit déversé et éliminer les restes par jets d'eau. Prévoir une ventilation suffisante de l'endroit où a lieu le renversement de matière. L'élimination de la matière contaminée doit être effectuée conformément aux dispositions du point 13.
	Autres Informations	Ne pas mettre en contact le produit renversé avec des matériaux combustibles ou incompatibles. Le personnel chargé du nettoyage doit porter un équipement pour protéger la peau et les yeux ainsi que pour se protéger des vapeurs. On peut éponger de petites quantités de produit avec des matériaux inertes, non combustible, tel que du sable ou de la terre. Ces matériaux doivent ensuite être placés dans des contenants appropriés. Ne pas jeter dans les caniveaux ou les égouts. Ne jeter aucun résidu.
6.4	Référence à d'autres rubriques	Rassembler les restes dans un contenant identifié : voir point 13 pour l'élimination. Équipement de protection individuelle : voir la section 8 Considérations relatives au retrait : voir la section 13.

7 RUBRIQUE 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	<p>Eviter la formation de particules en suspension et la dispersion du produit dans l'air.</p> <p>Adopter une ventilation adéquate dans les endroits où les particules en suspension se développent.</p> <p>Tenir à l'écart des flammes et des étincelles. Ne pas fumer.</p> <p>Tenir à l'écart des sources de chaleur et des autres sources d'incendie.</p> <p>Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail.</p> <p>Se laver les mains après chaque utilisation.</p> <p>Assurer une ventilation ou extraction locale adéquate.</p> <p>Entreposer loin de l'aluminium, des alcools éthoxyéthyls, des matières combustibles, des agents réducteurs et autres matières incompatibles.</p>
7.2	Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités	<p>Conserver dans un endroit frais et sec. Garder le récipient hermétiquement fermé dans un endroit sec et bien aéré.</p> <p>Fermer les récipients avant et après chaque usage afin d'éviter les sources d'humidité ou de chaleur.</p> <p>Si possible entreposer dans des zones dont la chaussée est imperméable.</p>
7.3	Utilisations finales particulières	<p>Pas d'utilisations finales particulières.</p> <p>Bonnes pratiques : conserver dans les récipients fermés et labélisés. Fermer les contenants avant et après chaque usage afin d'éviter les sources d'humidité ou de chaleur. Entreposer dans des zones dont la chaussée est imperméable.</p>

8 RUBRIQUE 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1	Paramètres de contrôle	<p>Non applicables</p> <p>Respecter de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.</p>
8.2	Contrôles de l'exposition	
8.2.1	Contrôle technique approprié	Aucun contrôle particulier

8.2.2	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)	Utiliser des protections individuelles mises sur le marché en respect des dispositions du règlement (UE) 2016/425 du parlement européen et du conseil du 9 mars 2016. Les équipements de protection individuelle doivent être adaptés au risque, maintenus propres et correctement entretenus en respect des dispositions du code du travail.
a)	Protection des yeux et du visage	Il est nécessaire de porter des lunettes de protection conformes à la norme NF EN166 avant toute manipulation de produits afin d'éviter les risques de projection.
b)	Protection de la peau	Mains : Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec le produit, afin d'éviter les tâches. Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.
c)	Protection respiratoire	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Appareil de protection respiratoire non nécessaire.
	Protection du corps	Porter des vêtements de protections appropriés. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devant être lavées.
8.3	Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Pas de données disponibles. Produit biodégradable.

9 RUBRIQUE 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a)	Etat physique	Poudre
b)	Couleur	Blanche
c)	Odeur	Aucune odeur
d)	Point de fusion/point de congélation	Non déterminé
e)	Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et interv	Non déterminé
f)	Inflammabilité	Non inflammable
	Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité 'LSI	
g)	LII) ou limites supérieures/ inférieures d'explosivité (LSE, LIE)	Sans objet
h)	Point d'éclair	Non déterminé
i)	Température d'auto-inflammation	Non déterminé
j)	Température de décomposition	Non déterminé
k)	pH	3.7
l)	Viscosité cinématique	Non déterminé
m)	Solubilité	Entièrement soluble
n)	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
o)	Pression de vapeur	Non déterminé
p)	Densité et/ou densité relative	1.24
q)	Densité de vapeur relative	Non déterminé
r)	Caractéristiques des particules	Non déterminé

9.2 Autres informations

9.2.1	Informations relatives aux classes de danger physique	Aucune
-------	---	--------

10 RUBRIQUE 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	Réactivité	Stable. Pas de risques de réaction particuliers avec d'autres matériaux dans les conditions normales d'utilisation. HyperBloom est stable à la température ambiante dans les emballages fermés et dans des conditions normales de stockage et de manipulation.
10.2	Stabilité chimique	Aucune polymérisation dangereuse ne peut être produite par aucun de ces composants.

10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Pas de risque de réactions dangereuses dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.
10.4	Conditions à éviter	Pas de conditions particulières à éviter.
10.5	Matières incompatibles	HyperBloom contient des éléments qui peuvent réagir violemment s'ils sont mélangés à des métaux actifs tel que l'aluminium. Des réactions violentes peuvent se produire au contact d'alcools ethoxyéthynyl.
10.6	Produits de décomposition dangereux	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit.

11 RUBRIQUE 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

a)	Toxicité aiguë	Aucun effet important ou danger critique connu.
b)	Corosion cutanée / irritation cutanée	Aucun effet important ou danger critique connu.
c)	Lésions oculaires graves/ irritation oculaire	Aucun effet important ou danger critique connu.
d)	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Aucun effet important ou danger critique connu.
e)	Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucun effet important ou danger critique connu.
f)	Cancérogénicité	Aucun effet important ou danger critique connu
g)	Toxicité pour la reproduction	Aucun effet important ou danger critique connu
h)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Pas de données disponibles
i)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Pas de données disponibles
j)	Danger par aspiration	Pas de données disponibles

11.1.5 Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion

Voie d'exposition peu probable dans des conditions normales d'utilisation. Peut provoquer une irritation du conduit gastro-intestinal. Peut provoquer des troubles gastro-intestinaux avec douleur abdominale, nausées, vomissements et diarrhée.

Inhalation

Voie d'exposition peu probable dans des conditions normales d'utilisation. Aucun effet important ou danger critique connu.

Exposition de la peau

Irritation légère possible – laver avec de l'eau.

Exposition des yeux

Irritation légère possible – laver avec de l'eau.

11.1.6 Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Pas de symptômes connus

11.1.7 Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Pas d'effets connus sur la santé

11.1.8 Effets interactifs

Données non connues

11.1.9 Absence de données spécifiques

Pas de données disponibles

11.1.10 Mélanges

Pas de données disponibles

11.1.11 Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Pas d'effets nocifs ou symptômes connus résultant de l'exposition au mélange.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas de données disponibles

12 RUBRIQUE 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Pas de risques connus

12.2	Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible à ce jour à notre connaissance
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible à ce jour à notre connaissance
12.4	Mobilité dans le sol	Ce produit peut être véhiculé par les infiltrations d'eau souterraines ou les ruissellements de surface car il est entièrement soluble.
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Aucune donnée disponible à ce jour à notre connaissance
12.6	Propriétés perturbant le système endocrinien	Aucune donnée disponible à ce jour à notre connaissance
12.7	Autres effets nefastes	Aucun effet important ou danger critique connu
13	RUBRIQUE 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	
13.1	Méthodes de traitement des déchets	Ne pas déverser dans mes égouts ni dans les cours d'eau. Déchet : La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune et la flore. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Élimination du produit/ de l'emballage : Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale/ Nationale correspondante en vigueur. Suivre les dispositions de la directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets. Récupérer le produit autant que possible. Suivre la législation locale.
	Code de liste des déchets	Non déterminé
14	RUBRIQUE 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	
14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification	Transport non- dangereux
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	Transport non- dangereux
14.3	Classe(s) de danger pour le transport ADR IMDG OACI/IATA	Transport non- dangereux
14.4	Groupe d'emballage	Transport non- dangereux
14.5	Dangers pour l'environnement	Transport non- dangereux
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Transport non- dangereux
14.7	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Transport non- dangereux
15	RUBRIQUE 15 – INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION	
15.1	Règlementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Reg. 1272/2008/CE Reg. 830/2015/CE (REACH) Risques particuliers	Le produit ne contient pas de substances pouvant être classées comme cancérogènes. 1 ou 2 selon Reg.1272/2008/CE et les mises à jour suivantes. Non applicable Aucun à notre connaissance
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Évaluation non effectuée
16	RUBRIQUE 16 – AUTRES INFORMATIONS	
16.1	Abreviations et acronymes	ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route NUMÉRO CAS: Chemical Abstract Service numéro

CE50: Concentration qui donne effet à 50% de la population soumise à l'essai.

NUMÉRO CE: Numéro d'identification dans ESIS (Archives européennes des substances existantes)

CLP: Règlement CE 1272/2008

DNEL: Niveau calculé sans effet

IATA DGR: Règlement sur le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien

IMDG: Code maritime international pour le transport de marchandises dangereuses

OMI: Organisation maritime internationale

CL50: Concentration létale 50 %

DL50: Dose létale 50 %.

LEP: Niveau d'exposition professionnelle

PBT: Persistant, bioaccumulant et toxique selon REACH

PEC: Concentration prévisible dans l'environnement

PEL: Niveau d'exposition prévisible

PNEC: Concentration prévisible sans effets

REACH: Règlement CE 1907/2006

vPvB: Très persistant et bioaccumulable selon la norme REACH

16.2 Références bibliographiques

Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)

Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)

Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)

Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen Règlement (CE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)

INRS - Fiche Toxicologique

Patty - Hygiène industrielle et toxicologie

Site web de l'Agence ECHA

16.3 Changements comparés à la version précédente

Date nouvelle version

01/04/2023

Date version précédente

Version

1

Elements modifiés

16.4 Note

Cette fiche de sécurité est conforme aux exigences établies par le Règlement (UE) 2020/878 de la commission du 18 juin 2020. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer tous les documents qui régissent son activité. L'utilisateur prendra sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation spécifique du produit. Toutes les exigences réglementaires mentionnées visent simplement à aider le destinataire à assumer ses responsabilités. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. La présente fiche de données de sécurité a été établie par la société Terra Aquatica sur la base de ses connaissances actuelles (fiche de données de sécurité des matières actives établies par le fabricant et autres données bibliographiques). Les informations contenues sont basées sur nos connaissances relatives au produit, à la date indiquée. Elles sont données de bonne foi. L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'il utilise le produit. Les informations décrivent les aspects de sécurité du produit. Elles n'ont pas pour objet de garantir des propriétés spécifiques.

Le destinataire doit s'assurer qu'il n'est pas responsable de quoi que ce soit d'autre d'après d'autres textes que ceux mentionnés. Il est de la responsabilité des utilisateurs d'observer les réglementations en vigueur.